

Info Cultures maraîchères

14/2023

7 juin 2023

Prochaine édition le 14.06.2023

Table des matières

Premières annonces d'attaques du mildiou des cucurbitacées	1
Soufre autorisé contre les ériophyides sur tomates	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Premières annonces d'attaques du mildiou des cucurbitacées

Au cours de la semaine passée, nous avons reçu de la Suisse orientale les premiers signalements d'attaques du mildiou des cucurbitacées (*Pseudoperonospora cubensis*) sur concombres de serre. Ainsi, les spores de ce pathogène sont désormais présents dans l'environnement. Il convient dès maintenant de cesser les apports d'eau à partir de 16 heures au plus tard, afin que les cultures puissent ressuyer avant la nuit : le but est d'éviter la condensation d'eau sur le feuillage dans les premières heures de la matinée suivante. Dans les serres et tunnels où les feuilles sèchent difficilement, ou si des phases quotidiennes de forte humidité sont inévitables, il est particulièrement important de protéger les cultures par un traitement préventif. Vous trouverez en page 4 les recommandations relatives à la lutte contre cette redoutable affection.



Photo 1: Ces taches foliaires jaunes à bords anguleux sont typiques d'une attaque de mildiou des cucurbitacées sur les concombres de serre (photo: Agroscope).



Photo 2: Un duvet de sporanges violet est visible à la face inférieure de la feuille, là où le pathogène s'est installé (photo: Agroscope).

Soufre autorisé contre les ériophyides sur tomates

Le produit Soufre mouillable Stulln (W 7227) est nouvellement autorisé avec une efficacité partielle contre les ériophyides dans les cultures de tomates. Pour des raisons techniques, cette nouvelle autorisation ne peut pas être illustrée dans DATAphyto.

Culture	Organisme nuisible/ Utilisation	Dosage	Charges
serre: tomate	Effet partiel: ériophyides libres	Concentration: 0.3 % Délai d'attente: 3 jours	Maximum 5 traitement par culture avec un intervalle de 5 jours. Des taches de pulvérisation peuvent apparaître sur les fruits prêts à être récoltés.



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 3: Par endroits, on trouve de plus en plus de papillons et de chenilles de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) (photo: Philipp Trautzl, Arenenberg, Salenstein).



Photo 4: Les chenilles de noctuelles (Noctuidae) accentuent leurs dégâts dans les cultures de choux (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins).



Photo 5: Sur le Plateau, on observe actuellement une augmentation des pontes de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*), en particulier sur les choux-fleurs et les choux de Bruxelles (photo: Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen).



Photo 6: Des jaunissements s'étendant à partir du bord des feuilles et un noircissement des nervures de la zone atteinte sont typiques de la maladie des nervures noires du chou, causée par la bactérie *Xanthomonas campestris*; ici sur un chou-fleur (photo: Agroscope).



Photo 7: Larve du charançon de l'oignon (*Ceutorhynchus suturalis*) avec la galerie sous-laminaire qu'il a creusée dans le tube d'une feuille d'oignon (photo: Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux).

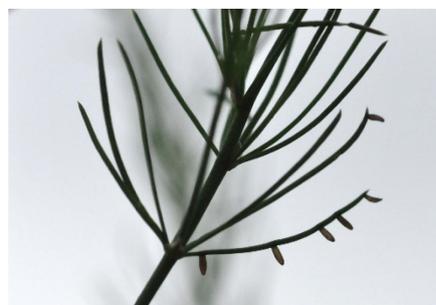


Photo 8: On signale actuellement une forte activité de ponte des criocères sur asperge (*Crioceris* spp.) (photo: Agroscope).



Photo 9: On a constaté un vol d'invasion du puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*) dans une culture de pois (photo: Philipp Trautzl, Arenenberg, Salenstein).



Photo 10: Mines en plages sous-laminaires occasionnées par les asticots de la pégomyie ou mouche de la betterave (*Pegomya betae*) sur bettes à côtes (photo: Agroscope). D'autre part, les asticots de la mouche du céleri (*Eulea heraclei*) poursuivent aussi leur activité sur les céleris.



Photo 11: On voit apparaître des attaques de pourriture grise *Botrytis cinerea* dans les cultures de haricots à rames sous abris, lorsque la végétation se densifie. La contamination peut venir des fleurs fanées tombées sur la feuille (photo: Agroscope).



Photo 12: Pétiole subérimé et base de brocoli atteinte par la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) (photo : Agroscope).

Un vol dense de cécidomyie du chou est annoncé dans certains sites

L'ampleur des émergences du premier vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) s'est encore renforcée dans certaines zones. Dans les cantons d'Argovie et de Zürich, en particulier, on relève actuellement des captures dépassant parfois très nettement le seuil de tolérance de 10 individus par piège et par semaine (en moyenne calculée sur deux pièges par parcelle).

Pour la lutte contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis**, **colraves** et **choux de Bruxelles** sont autorisées les substances actives spinosad (divers produits; délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC, délai d'attente: 2 semaines). Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines (attention aux PER: autorisation spéciale).

BiO: Dans les régions menacées, il convient de protéger systématiquement les nouvelles plantations et les cultures de brocolis avec des filets.



Photo 13: Multiplication massive de puceron cendré du chou dans le cœur d'un brocoli (photo du 5 juillet 2023 par Agroscope).

Multiplication massive de pucerons sur les choux

Il est recommandé de contrôler les cultures de choux quant aux attaques du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) et du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*). Le puceron cendré du chou en particulier peut occasionner de fortes déformations et des dégâts irréversibles dans le cœur des plantes.

Contre les pucerons, en cultures de **choux-fleurs** et **choux pommés** de plein champ, on peut appliquer les substances sélectives suivantes, ménageant les auxiliaires : pirimicarbe (Pirimor, Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines). De plus, sont autorisés, avec un délai d'attente de 2 semaines, acétamipride (divers produits) ou lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale). Enfin, la matière active fonlicamide (Teppeki) est également homologuée contre les pucerons sur **choux pommés** de plein champ, avec un délai d'attente de 2 semaines.

Sont autorisés en cultures **BiO** contre les pucerons sur **choux-fleurs** et **choux pommés** de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (BIOHOP DeITRIN); huile de sésame raffinée + pyréthrine (produits divers) et extrait de quassia (Quassan). Pour l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeITRUM), et les « savons » à base d'acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro, Vista), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu. De plus, contre les pucerons sur **choux pommés** de plein champ, on peut utiliser l'azadirachtine A (divers produits) avec un délai d'attente de 1 semaine.



Photo 14: Un adulte aptère du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*), au centre de la photo, cotoie des juvéniles du puceron à stries vertes de la pomme de terre (*Macrosiphum euphorbiae*), sur une laitue (photo: Agroscope).

Persistance du vol d'invasion du puceron de la laitue

Lors du contrôle des cultures de lundi, on a constaté que 50 à 80% des salades contrôlées sur divers sites de la région de Baden (AG) et de la région de Zürich étaient attaquées par des pucerons, principalement par le puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*). La colonisation des cultures par ces ravageurs a commencé également dans l'ouest du Plateau. Contrôlez régulièrement les cultures quant à une possible infestation et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures de salades pommées de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits, délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pomaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances actives systémiques : spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines), ou acétamipride (divers produits, délai d'attente 2 semaines).



Photo 15: Pustules orange de la rouille sur une feuille âgée de poireau d'été (photo: Agroscope).

Rouille sur poireaux d'été

Dans une jeune culture de poireaux visitée lundi, quasiment toutes les feuilles âgées présentaient des pustules de la rouille du poireau (*Puccinia allii*, *Puccinia porri*). La culture se trouve au voisinage d'une culture d'ail qui a déjà subi une attaque de rouille au début de ce printemps.

Est autorisé pour la lutte contre la rouille sur poireaux, avec un délai d'attente de 2 semaines, trifloxystrobine (Flint). Les substances actives difénoconazole (divers produits) et les combinés azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top); tébuconazole + fluopyram (Moon Experience), ainsi que tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo), sont autorisés avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 16: Taches causées par *Cercospora* sur une feuille de chou de Chine, déjà criblée de trous à la suite d'attaques d'altises (*Phyllotreta* spp.) (photo: Agroscope).

Taches foliaires causées par *Cercospora* sur diverses espèces de choux, sur bettes à côtes et sur betteraves à salade

Au cours des deux dernières semaines, on a pu observer une forte augmentation des maladies à taches foliaires causées par *Cercospora brassicicola* sur choux de Chine et Broccoli et en plus, par *Cercospora beticola* sur bettes à côtes et betteraves à salade. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les maladies à taches foliaires sur **choux de Chine et choux-fleurs**, on peut utiliser azoxystrobine (divers produits) ou difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. Est aussi autorisé trifloxystrobine (Flint, Tega) avec un délai d'attente d'une semaine.

Dans les cultures de **bettes à tondre**, on peut lutter contre les champignons des taches foliaires, tels *Cercospora* ou *Ramularia*, avec la substance active azoxystrobine (divers produits; délai d'attente 3 semaines). Est aussi autorisé difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines.

Contre ces mêmes pathogènes en cultures de **betteraves à salade** sont autorisés, avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine (Amistar, Ortiva) ou difénoconazole (Divo, Lumino). On pourra utiliser le cuivre sous formes d'hydroxyde (Cuprum Flow, délai d'attente 3 semaines), ou la préparation combinée azoxystrobine + cyproconazole (Amistar Xtra, AmistarXtra; délai d'attente 5 semaines, délai d'utilisation : 30.06.2023).



Photo 17: Taches foliaires causées par *Cercospora* sur une feuille de bette à côtes (photo: Agroscope).



Photo 18: Duvet de sporanges du mildiou à la face inférieure de feuilles de concombre (photo: Christof Gubler, Strickhof, Winterthur).

Recommandations de lutte contre le mildiou sur concombres de serre

Dans les cultures de concombres de serre, en raison de l'augmentation de la pression d'infection, on utilisera préférentiellement des fongicides (partiellement) systémiques ou translaminaires, pénétrant les tissus foliaires, par exemple fosétyl-aluminium (Alial 80 WG, Alfil WG, Aliette WG ; délai d'attente 3 jours) ; cyazofamide (Ranman avec ajout des composants B, Ranman Top ; délai d'attente 3 jours); diméthomorphe (Forum avec ajout de Strobby, délai d'attente 3 jours); propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy ; délai d'attente 5 jours); ou proparmocarbe (Proplant, délai d'attente 5 jours).

BIO : En traitement préventif contre le mildiou, on peut utiliser p.ex. laminarine (Vacciplant) dans les cultures de cucurbitacées, avec un délai d'attente de 3 jours.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Luc Mino Guyer, Strickhof, Winterthur (ZH) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Daniela Hodel & Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux (FR) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzl, Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Martina Keller, Matthias Lutz & René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photos 1-2, 6, 10-13, 15-17: C. Sauer (Agroscope); photos 3, 9: P. Trautzl, Arenenberg, Salenstein; photo 4: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photo 5: J. Siegenthaler, Liebegg, Gränichen; photo 7: I. Castro, Grangeneuve, Posieux ; photos 8, 14: R. Total (Agroscope); photo 18: C. Gubler, Strickhof, Winterthur
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.